

Groupement de Coopération Sanitaire

*« Accompagner et Soigner Ensemble
dans le Bessin et le Prébocage »*

Devenu Axanté

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

**PASS du Bessin - Caen Ouest -
Prébocage**

7.2. Précarité et Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

La mission PASS est l'une des actions portées par le GCS pour faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de précarité.

Les situations de précarité sont identifiées par les structures et professionnels des différentes filières et par les acteurs des différents parcours de santé dans le cadre du GCS.

A ce titre la PASS est transversale aux différentes actions, équipes et structures membres du GCS.

Le service PASS est aussi un dispositif de coordination sur le territoire du GCS.

La PASS est souvent contactée dès lors que la situation nécessite une expertise et un regard croisé.

La coordination ne se résume pas à la prise en charge du patient mais à venir aussi en soutien, en appui des structures existantes. Ce travail nécessite de décloisonner les pratiques et les cultures professionnelles.

Le décloisonnement n'est possible que par le positionnement intra et extra hospitalier de la PASS au sein du GCS.

L'interface avec l'hôpital permet d'accéder plus facilement à cette institution. Face à un problème de santé, la PASS s'avère être un interlocuteur facilitant l'accès aux soins. Inversement, le secteur hospitalier fait appel au service dès lors que la situation va nécessiter à terme un travail sur l'extérieur. La PASS doit donc participer à la mise en place de relais extérieurs pour optimiser la prise en charge et le retour à l'autonomie de la personne.

Evolution du service de la PASS

Jusqu'à présent la PASS avait un financement pour une activité de niveau 1. A la demande de l'ARS, la PASS a évolué en 2019 sur une PASS multisites, de niveau 3.

La PASS exerçait son activité jusqu'à présent sur le Bessin ; son territoire d'intervention a été étendu au Prébocage et Caen Ouest.

Ce nouveau périmètre et ces nouvelles missions ont nécessité une reconfiguration et un redéploiement de l'équipe pour identifier et répondre aux besoins des usagers et des professionnels de ce nouveau territoire.

Ainsi la nouvelle équipe PASS comprend :

- 0,5 ETP d'IDE assurant également les missions de coordination de la PASS
- 1 ETP d'assistante sociale
- 0,2 ETP de médecin
- 0,4 ETP d'assistante de coordination sur des missions d'accueil et de secrétariat

La PASS s'intègre dans la démarche du GUICHET UNIQUE porté par le GCS, où elle représente une des composantes de la PTA, ayant pour but d'apporter une réponse adaptée aux demandes exprimées par les professionnels et aux situations présentées par les usagers.

Du fait de l'arrivée d'une nouvelle coordinatrice et de nouveaux professionnels sur la PASS, un travail de présentation de la PASS auprès des acteurs du territoire était indispensable pour poursuivre un travail en partenariat efficace au plus près des besoins du public en grande précarité du territoire. De nombreuses rencontres ont été organisées dans cet objectif.

La PASS a également mis en place des permanences délocalisées dont une au PSLA d'Isigny et l'autre sur le Foyer Jacques Cornu à Bayeux.

7.2.a. Animation territoriale

L'animation territoriale de la PASS est portée par l'équipe de direction du GCS avec le coordinateur de la PASS, dans une dynamique de travail en réseau.

Cette mission de service public correspond à la lutte contre l'exclusion sociale, en relation avec les autres professions et institutions compétentes dans ce domaine, ainsi que les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion et la discrimination.

Comme les autres actions du GCS, le service PASS va s'appuyer sur un Comité de Suivi et d'Amélioration Continue de la Qualité (CSACQ), pour cette animation et garantir cette mission. Ce Comité correspond à un comité de pilotage.

Le Comité de suivi et d'amélioration continue de la qualité (CSACQ) de la PASS

Le CSACQ respecte la même démarche que celles des différentes actions portées par le GCS. Il participe de façon active à la vie de la PASS dans sa dimension transversale. Il suit et soutient l'équipe de coordination de l'action thématique dans sa mission. A minima deux réunions sont organisées dans l'année.

Il est composé d'une dizaine de personnes, représentant diverses professions du secteur sanitaire et social. Nous visons l'interdisciplinarité avec la représentation ville/hôpital. Chaque membre possède une expérience quotidienne dans la thématique. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu envoyé à ses membres.

La composition de ce comité a évolué en 2018 afin de s'ajuster à l'évolution de l'activité de la PASS, notamment le développement de l'activité auprès des personnes migrantes, et du cahier des charges proposé par l'ARS.

En 2019, deux CSACQ ont été organisés pour la PASS.

Dans le cadre de cette animation territoriale, mais aussi de la dynamique régionale, la PASS veille à son maillage avec les structures et instances concernées par la précarité sur son territoire.

7.2.b. Participation aux instances, dynamiques et projets du territoire

Journée régionale des PASS (organisation ARS et PASS Régionale)

En 2019, la PASS Bessin – Caen Ouest – Prébocage a participé aux 2 journées régionales des PASS ainsi qu'aux différents groupes de travail mis en place par la Coordination Régionale. Ainsi les différents membres de l'équipe ont participé au travail régional sur la Grille de recueil des données statistiques de la PASS régionale, le carnet de santé, la mise en place de COPIL.

Ces rencontres ont été l'occasion pour le service de rencontrer à nouveau les autres équipes de la Région et de pouvoir échanger de manière formelle et informelle sur le fonctionnement des autres PASS.

Par ailleurs la PASS Bessin – Caen Ouest – Prébocage a rencontré Mmes BREHIER, PORTA et Mme TRANCHANT, coordinatrice régionale des PASS, en septembre 2019. Cette rencontre a permis de faire un point sur l'évolution de la PASS dans sa configuration et son activité.

En Novembre 2019, l'équipe a accueilli David Le Roy, missionné par l'ARS pour travailler sur l'appui des PASS sur l'accueil des migrants.

Les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)

Ces réunions présentent plusieurs enjeux tels que la prévention des maladies et/ou troubles psychiques, une meilleure coordination entre les professionnels pour faciliter la prise en charge du patient, une meilleure information sur la « santé mentale » (échanger sur les représentations pour éviter la stigmatisation) et favoriser l'insertion des patients dans la ville. La PASS Bessin - Caen Ouest - Prébocage a participé à la mise en place de cette instance favorisant le partenariat et le réseau ville-hôpital.

La PASS, dans le cadre du GCS et du CLSM, a travaillé sur la mise en place d'une instance de coordination pluridisciplinaire. Il s'agit d'aider à la réflexion et la décision autour de situations complexes pour les personnes en difficulté de moins de 60 ans. Ce travail a abouti à la mise en place de réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP).

Le CLSM s'est réuni une fois sur 2019.

Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) personnes en situation complexe moins de 60 ans

Cette action est portée par le GCS dans le cadre de ses dispositifs PASS et PTA (Plateforme Territoriale d'Appui). Elle a été officialisée en Septembre 2017. Le groupe est constitué de membres permanents issus du secteur sanitaire et social.

Il s'agit de permettre à des acteurs professionnels de pouvoir solliciter une RCP dès lors qu'ils sont confrontés à une situation particulièrement complexe.

Le groupe s'est réuni à 10 reprises. La RCP a lieu une fois par mois sauf si elle n'est pas sollicitée.

Cette instance de concertation a déjà fait la preuve de l'efficacité de l'interdisciplinarité et de la transversalité notamment entre le secteur social et sanitaire.

Dispositif Garantie Jeune

La PASS a été sollicitée pour sensibiliser les jeunes inscrits sur le dispositif portés par la Mission Locale, aux questions des droits à la santé et de l'accès aux soins.

Le service est intervenu auprès de trois groupes différents pour aborder ces thèmes, l'intérêt étant également de permettre une rencontre en individuel pour des jeunes en difficulté d'accès aux soins.

Réduction des risques pour les usagers de drogues

Le CAARUD permet la délivrance de matériel stérile pour les usagers de drogues avec des recommandations d'utilisation. Cela permet la réduction des risques de transmission de maladies et autres infections. La structure se situant à Caen, il est parfois difficile pour les personnes du territoire de s'y rendre, notamment pour celles qui n'ont pas ou peu de ressources.

Depuis 2013, un travail de partenariat est établi. Si initialement une permanence était assurée une fois par mois par le CAARUD au sein du GCS, le choix a été fait en 2017 en accord avec la ville de Bayeux, et l'unité d'addictologie du Bessin de favoriser une permanence sur un parking de la ville. Le camping-car du CAARUD vient donc, une fois par mois, stationner dans le centre-ville.

En parallèle, des actions ponctuelles ont été organisées sur d'autres villes du territoire telles qu'Isigny sur Mer, interventions relayées par la PASS. Le CAARUD travaille également avec des pharmaciens du territoire sur la mise à disposition de kits de réduction des risques.

Une rencontre entre nos services en janvier 2019 est venue confirmer ces modes de fonctionnement.

Commission SIAO :

Le SIAO du Calvados (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) a pour mission d'assurer, sous le pilotage de la DDCS, un service d'orientation vers l'hébergement d'urgence et d'insertion, notamment via la plateforme téléphonique départementale du 115.

Pour ce faire, le département est découpé en 5 territoires.

Fin 2018, a été décidé la mise en place de commissions d'orientation insertion du SIAO par bassin de vie. Celles-ci ont pour objectif principal de qualifier une orientation de manière collégiale à partir des évaluations reçues par le SIAO pour des situations d'insertion et non d'urgence et qui sont présentées en séance.

Les commissions sont composées de représentants de structures partenaires du SIAO (prescripteurs, structures d'hébergement et de logement) ainsi que de représentant de l'Etat et des collectivités. Le service de la PASS y participe.

Elles sont animées par un coordinateur du SIAO. Le coordinateur présente aux membres de la commission tous les éléments de nature à lui permettre de qualifier l'orientation des personnes. Chaque commission fait l'objet d'un relevé de décisions transmis aux membres des commissions et aux personnes concernées.

La commission se réunit tous les 2 mois. Sur 2019, La PASS a participé à 4 commissions sur le territoire de Bayeux, a été interpellée sur 5 situations et a soumis 1 dossier.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Le CLSPD a été créé en 2011 dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Ces réunions sont des instances de concertation entre institutions et organismes publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité au sein de laquelle s'inscrit un travail de réflexion et d'élaboration d'actions. L'objectif est d'anticiper ou de détecter les évolutions de la délinquance.

Le CLSPD est présidé par le Maire de Bayeux ou son représentant et il est composé de membres de différentes structures : préfecture, gendarmerie, conseil général, éducation nationale, services pénitentiaires etc...

Le CLSPD s'est réuni 3 fois cette année. Une journée de formation pour les professionnels du territoire a été organisée en juin sur le thème « les violences intra-familiales » au cours de laquelle la PASS est intervenue pour présenter ses missions en lien avec le sujet.

Projet de prévention et de soins territoire d'Isigny sur Mer

Réactivation de ce groupe de travail, créé il y a 7 ans, après une année d'interruption liée à un certain nombre de facteurs qui ont fragilisé le fonctionnement du groupe (notamment beaucoup de changements de professionnels).

Ce groupe de professionnels et d'élus a pour but notamment de mener une réflexion commune sur les besoins de santé et d'aide sociale sur le territoire d'Isigny sur Mer, et de partager les expériences et les problématiques auxquels chacun est confronté dans l'exercice de sa pratique professionnelle. Ces rencontres favorisent la mise en place d'un projet de soin et de prévention sur le territoire cohérent et dynamique et le partage des actions menées ou les projets en cours des différents partenaires auprès de publics fragilisés ou ciblés.

Le groupe des assistantes sociales du CHAB

Cette instance permet aux assistantes de service social du GCS et de celles des différents services du centre hospitalier Aunay-Bayeux (CHAB) de se rencontrer une fois par trimestre. Elle permet aux professionnels d'échanger sur des sujets d'actualités sociales ou de partager des connaissances nécessaires et importantes à l'exercice de leurs fonctions.

Ce groupe s'est réuni 2 fois en 2019 sur le GCS et l'hôpital d'Aunay sur Odon.

Les rencontres avec les professionnels du Territoire :

Forte de sa nouvelle configuration, l'équipe de la PASS a jugé indispensable de revenir vers ses partenaires afin de présenter la nouvelle équipe, ses missions et de repréciser les champs d'action et collaborations possibles. Ainsi l'équipe a rencontré une quinzaine de partenaires du champ sanitaire, social, solidaire ou de l'insertion, associatifs ou institutionnels.

Droit au choix droit au risque

Ce groupe de professionnels pluridisciplinaires piloté par le CLIC du Bessin a pour mission entre autres de permettre la mise en place d'actions de prévention et de réflexions sur des problématiques de maintien à domicile liées le plus souvent à la personne âgée. La question du maintien à domicile est centrale dans ces prises en charge. Il s'agit d'amener des actions autour de ces questions souvent complexes et singulières.

En 2019, dans le prolongement du thème traité en 2018 des actions ont été organisées pour sensibiliser les seniors du territoire sur ce thème. En parallèle, une nouvelle action auprès des professionnels a été travaillée sur la thématique « Les personnes âgées pas faciles déconcertantes qui épuisent » pour mars 2020. La PASS relaie ces propositions.

L'accompagnement pédagogique des futurs professionnels

Il s'agit dans ce cadre de participer activement à la formation des futurs professionnels et de leur donner l'occasion d'être sensibilisés au phénomène de précarisation et au travail de coordination. La PASS a accueilli une étudiante de 1^{ère} année en formation d'assistante de service social. Les membres de l'équipe ont répondu aux sollicitations des stagiaires accueillis sur les autres thématiques du GCS.

Les staffs de régulation

Par ailleurs, la PASS complète les dispositifs du GCS. Comme composante de la PTA portée par le GCS, la PASS participe chaque semaine au staff de régulation. Sont représentées lors de cette réunions hebdomadaire la PTA et ses composantes, à savoir la Coordination Territoriale d'Appui (CTA), l'équipe mobile territoriale de soins palliatifs, la PASS, la MAIA et le CLOC. Ce Staff s'est réuni 39 fois sur 2019.

Aller vers les publics - La tenue de permanences :

Ayant identifié une problématique majeure de mobilité sur notre territoire, notre service a décidé de délocaliser une permanence afin d'aller vers les publics fragilisés.

Le choix a été fait dans un premier temps d'organiser une permanence sur Isigny sur Mer, au sein du PSLA, partenaire de longue date du GCS Axanté.

Après avoir rencontré les partenaires locaux et les avoir informés de notre intention, une permanence est assurée une fois par mois sur un après-midi.

A compter de Septembre 2019, 4 permanences ont été effectuées, sans aucune fréquentation. Une évaluation sera menée début 2020, un réajustement envisagé.

Afin de travailler au plus près des publics en situation de précarité et en concertation avec le foyer Jacques Cornu, foyer d'accueil d'urgence, une permanence mensuelle est assurée par notre assistante sociale au sein de la structure depuis novembre 2019. Ces 2 permanences ont permis de rencontrer 7 personnes.

Ce que nous retenons :

- La tenue d'une réunion mensuelle de concertation pluridisciplinaire pour les personnes de moins de 60 ans.
- La modification de composition du CSACQ pour tenir compte de l'évolution de l'activité de la PASS.
- La participation aux travaux de la coordination régionale
- La participation à différentes instances dans le champ de la prévention, l'insertion.
- La volonté « d'aller vers » les publics fragilisés pour réduire les freins d'accès à notre service.
- La mission d'animation territoriale de la PASS représente 0.30 ETP.

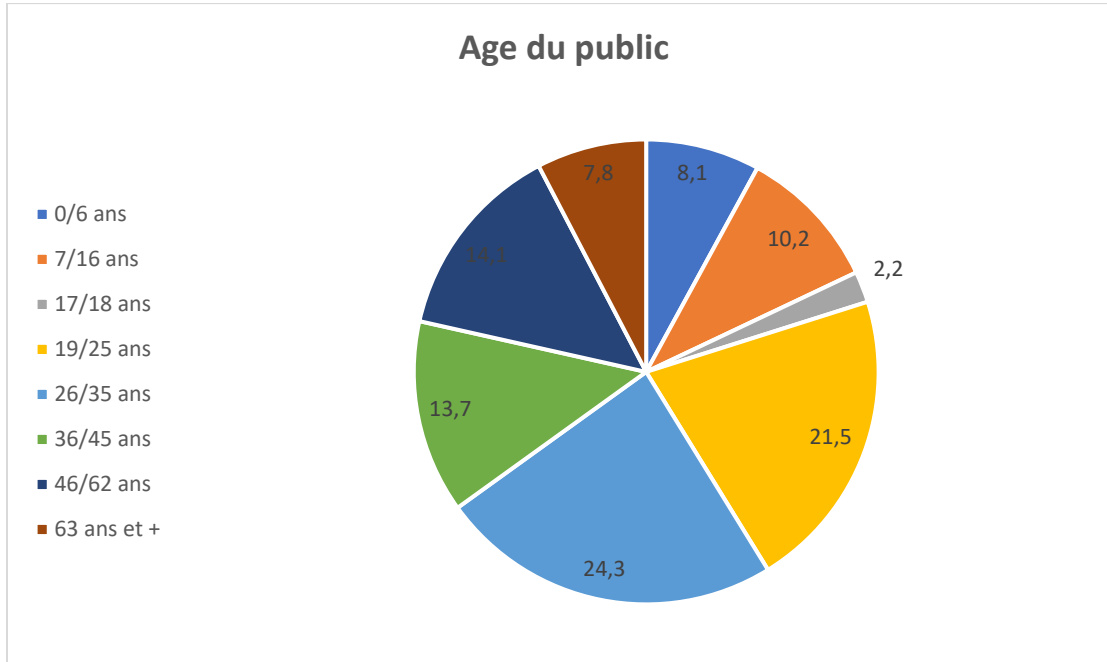
7.2.c. Activité de la PASS dans le cadre des parcours de santé

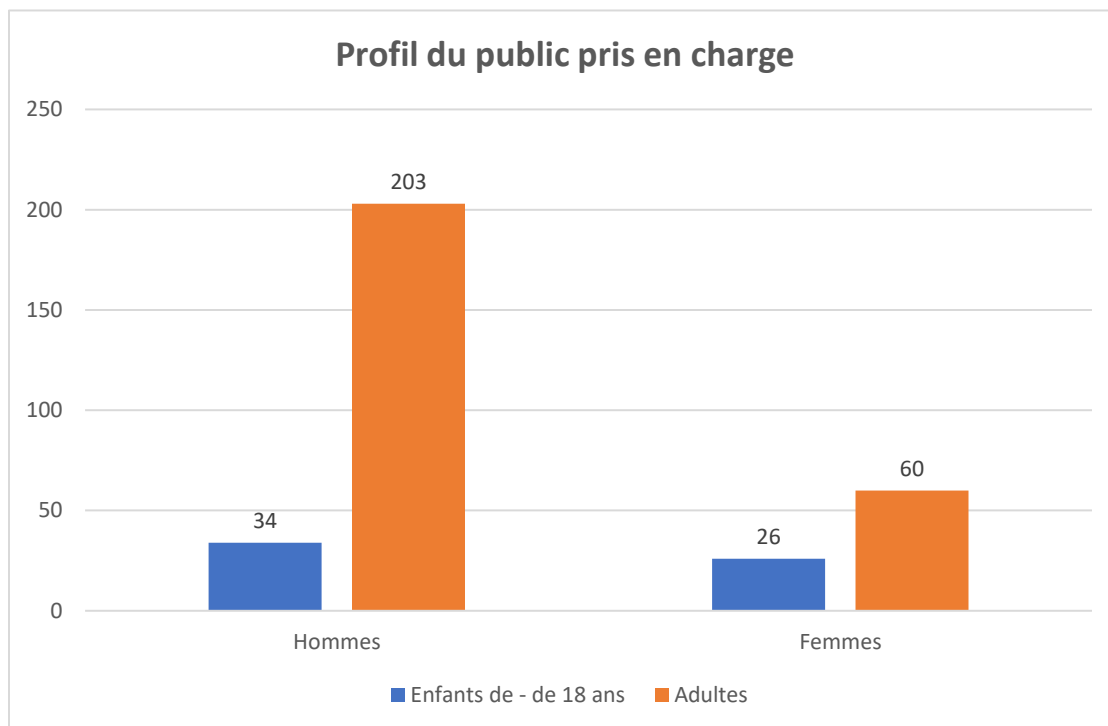
c.1. Demande de prise en charge

En 2019, le service PASS Axanté est intervenue auprès de 324 personnes. 274 prise en charge concernent des personnes inconnues du service les années précédentes.

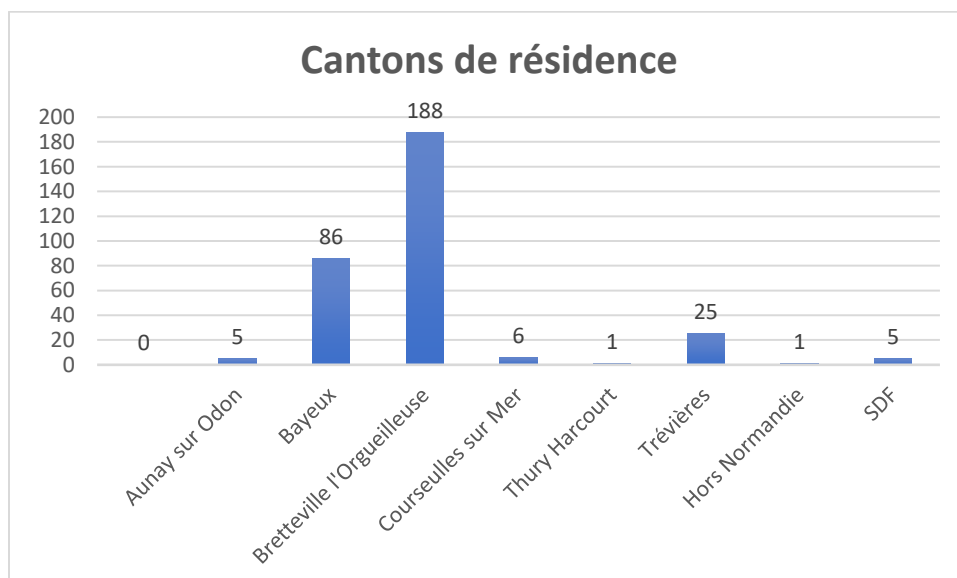
Profil des bénéficiaires :

L'âge moyen des personnes prises en charge est stable, soit 32 ans (contre 33 ans en 2018). La moyenne d'âge est à pondérer car la PASS est intervenue auprès d'enfants en bas âge (moins de 5 ans).

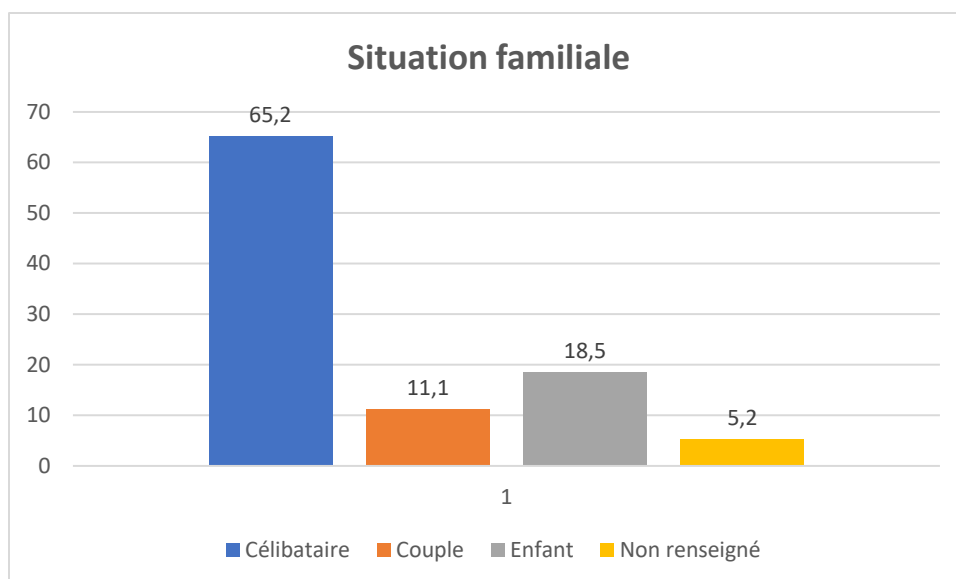




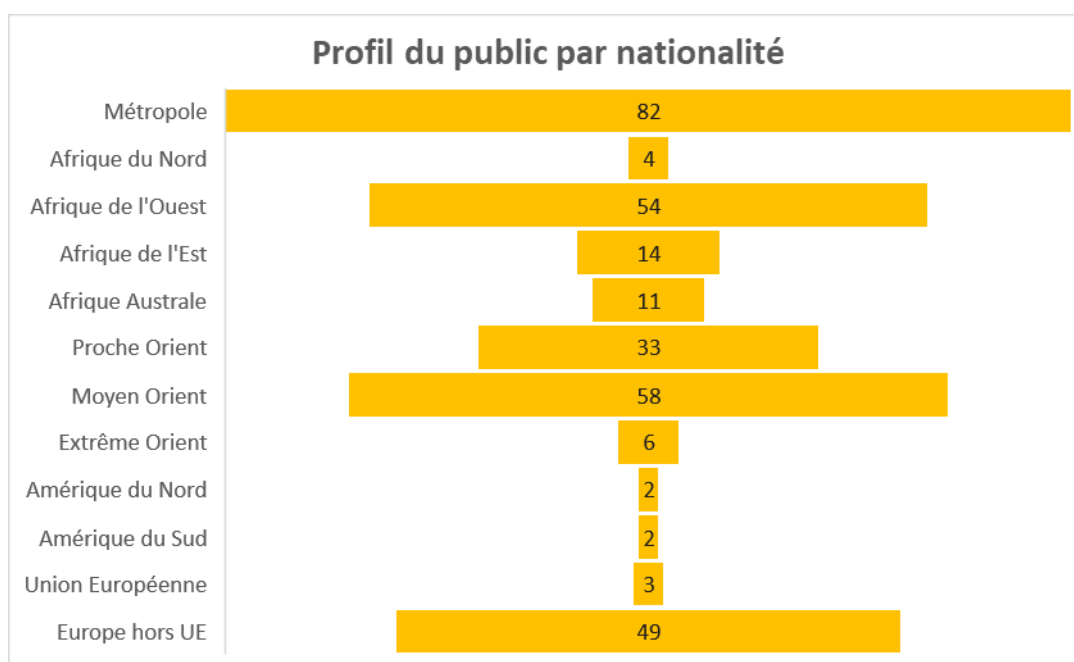
Comme chaque année, les hommes sont toujours plus représentés : 63 % contre 18,5% de femmes. L'accompagnement de personnes migrantes a accentué ce phénomène. 18,5% sont des enfants, issus des familles prises en charge par la PASS.



En 2019 la PASS Axanté est intervenue sur tous les cantons du Bessin. Le canton de Creully est sur-représenté devant Bayeux du fait de l'accompagnement des personnes migrantes sur le CAO de Creully. Suivent majoritairement les Cantons de Bayeux, Trévières. Il y a eu quelques situations issues du Prébocage et de Caen Ouest, territoires nouvellement couverts par la PASS



La situation familiale des personnes suivies par la PASS n'a pas évolué de manière significative cette année du fait de la poursuite de l'accompagnement des personnes migrantes, majoritairement célibataires. Depuis Juillet 2018, le Centre de Creully accueille également des familles ce qui explique la proportion de prise en charge d'enfants dans la file active et la part des personnes ayant des enfants à charge.



La part du public de nationalité étrangère est importante depuis 2016. Elle représente 75% de la file active. Sur 2019, elle est en grande partie liée à l'implantation du CAO-CAES sur Creully. Sur Bayeux, nous comptons 46 personnes réparties entre le Foyer Jacques Cornu (3 familles), l'hôtel (6 familles) ainsi que 7 autres personnes résidant sur d'autres communes du territoire.

Critères de vulnérabilité :

- PRECARITÉ

La précarité se traduit par plusieurs critères que le service repère pour chaque situation.

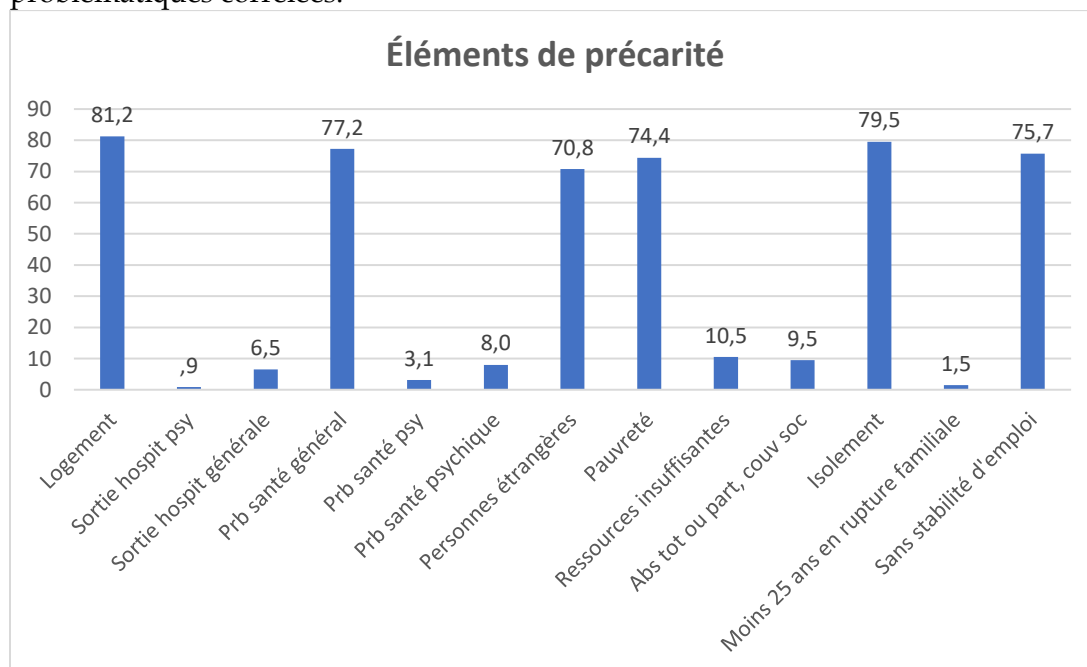
Concernant les ressources, une distinction est faite entre pauvreté et ressources insuffisantes. La différence tient compte du seuil de pauvreté selon la définition suivante sur le site de l'observatoire des inégalités (données 2019) : *Longtemps en France on considérait comme pauvre toute personne vivant avec la moitié du niveau de vie « médian ». Cette mesure est dite « relative » car la pauvreté est mesurée par rapport au revenu médian. Souvent on utilise l'expression du « seuil à 50 % ». Si le revenu médian est de 1 789 euros pour une personne seule, le seuil de pauvreté = 1 789 * 50/100 (ou divisé par 2) = 894 euros. Mais la France est passée à une définition plus extensive, souvent utilisée par les institutions européennes : le seuil est fixé à 60 % du revenu médian. Du coup notre seuil = 1 789* 60/100 = 1074euros.*

En France métropolitaine, un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 894euros ou 1 074 euros après impôts et prestations sociales (Insee, données 2019), selon la définition de la pauvreté utilisée (seuil à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian)

La PASS Axanté a pris comme critère de pauvreté le seuil à 60%. Au-dessus de ce seuil mais en dessous de 1207 euros (SMIC net) pour une personne seule, nous considérons que la personne est en insuffisance de ressource. La PASS tient compte également des charges mensuelles évaluées et du reste à vivre de la personne.

Toutefois, bien que les ressources soient un élément déterminant, elles ne traduisent pas à elles seules une situation précaire.

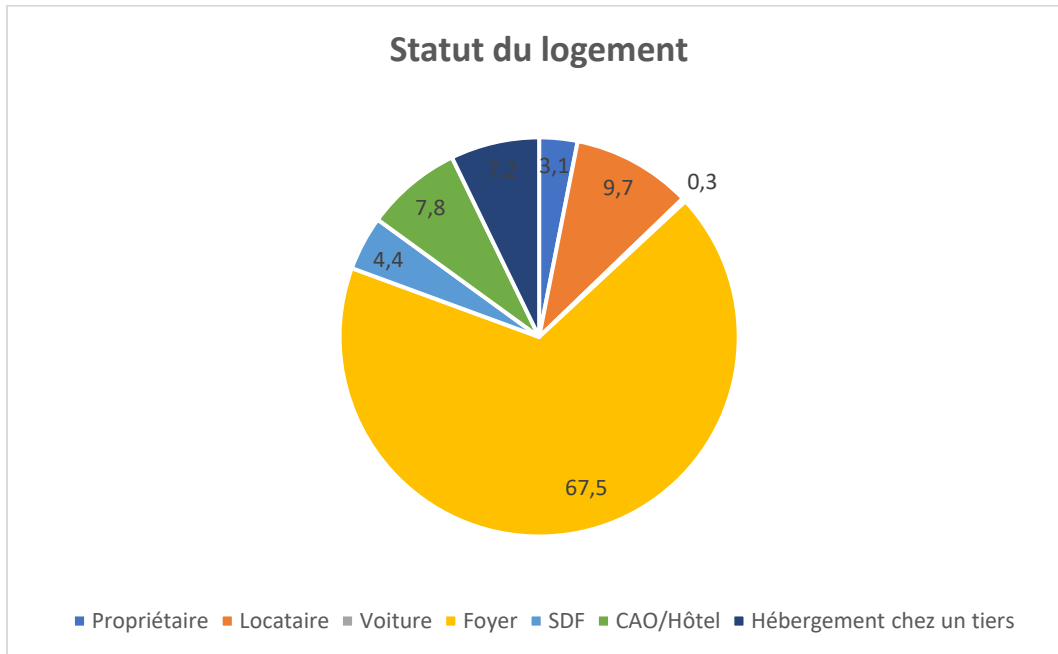
Le graphique ci-dessous démontre bien que la précarité se définit par un ensemble de problématiques corrélées.



La proportion des éléments de précarité est quasi identique aux années précédentes. La situation des personnes migrantes en grande précarité renforce ces éléments récurrents.

- LOGEMENT

Seules 14% des personnes suivies sont locataires ou propriétaires. 81,5% sont en situation d'hébergement d'urgence, type foyer, hôtel ou chez un tiers. 4,5% vivent dans des conditions d'abri de fortune.



En dehors de la situation particulière des personnes migrantes hébergées au CAO-CAES de Creully, on constate que les faibles ressources sont un frein à l'accès au logement. La moyenne d'âge des personnes sans abri est de 40 ans, essentiellement des hommes.

La plupart des jeunes de moins de 25 ans rencontrés dans le cadre de la PASS sont hébergés ou locataires. En dehors des jeunes migrants accueillis sur le CAO-CAES de Creully, ils sont souvent en rupture familiale et sans stabilité financière puisqu'ils ne peuvent prétendre au Revenu de Solidarité Active.

Notons toutefois le dispositif garantie jeune porté par la mission locale et qui représente une avancée pour ce public.

Pour les personnes, propriétaires de leur logement, celui-ci est souvent inadapté et vétuste voire insalubre. Les personnes n'ont pas les moyens de pouvoir investir dans l'amélioration de leur habitat. A défaut ce sont d'autres facteurs de précarité qui prédominent.

Par « SDF ou Hôtel 115 », il faut comprendre qu'il s'agit du statut de l'hébergement au moment de la prise en charge de la situation. Au fur et à mesure la condition de logement peut évoluer.

Il est difficile aujourd'hui de permettre aux personnes rencontrées d'accéder aux soins et aux droits à la santé uniquement. Il s'agit d'effectuer une évaluation globale des difficultés et des freins des personnes afin de leur permettre de se soigner. Parfois, il est nécessaire de traiter l'ouverture de droits sociaux (logement, ressources, administratif) afin d'ouvrir des droits à la santé. De même, il est important d'accompagner les personnes dans l'accès à des ressources afin de leur permettre d'aller vers le soin plus facilement.

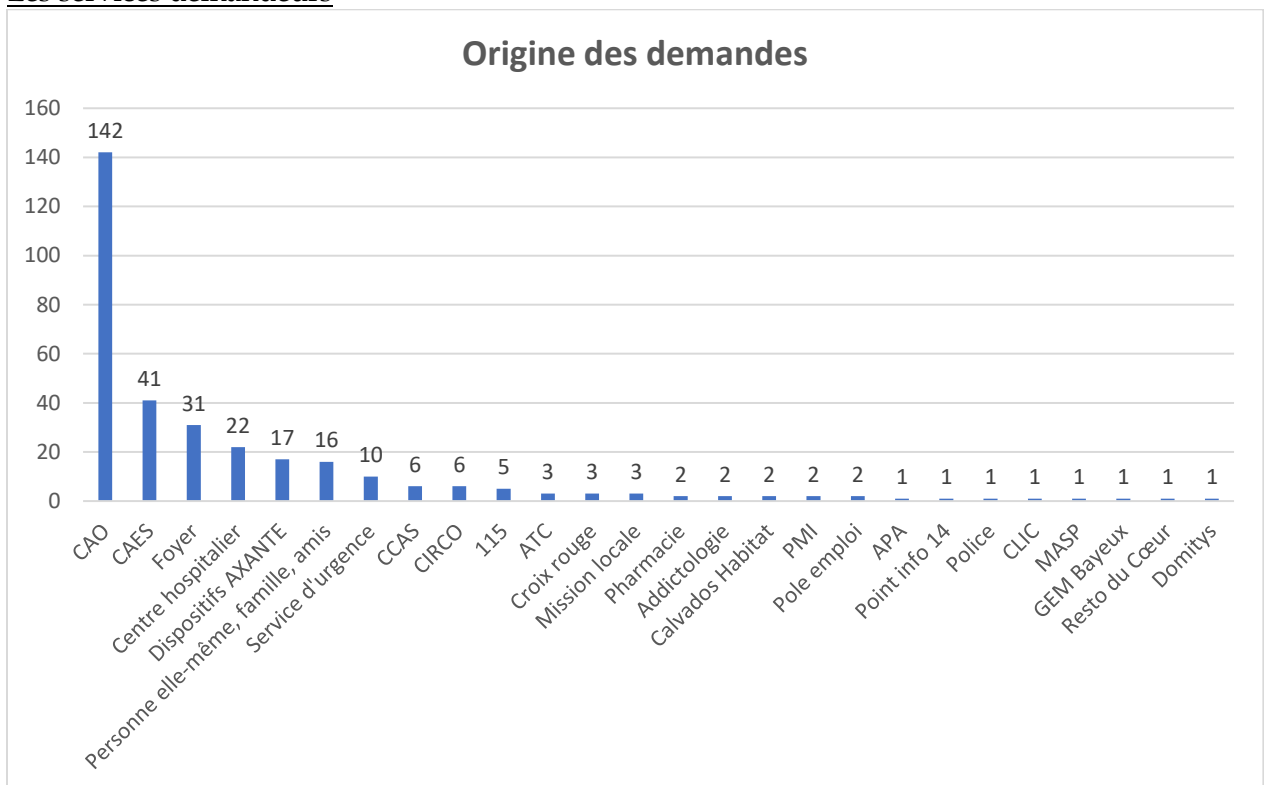
La PASS a pour objectif de permettre l'accès aux droits santé et aux soins. Pour cela, nous avons remarqué qu'il est indispensable de considérer la situation d'une personne dans son ensemble. Il est donc nécessaire de travailler en partenariat avec d'autres structures et services.

Ce que nous retenons :

- **Profonde modification et augmentation de la file active liée à l'accompagnement des personnes migrantes notamment sur le CAO de Creully depuis 2 ans.**
- **Pour les autres situations, l'emploi, les ressources financières et le logement restent les éléments de précarité les plus prégnants.**

L'origine des demandes d'intervention

Les services demandeurs



En 2019, 56,5% des demandes proviennent du CAO-CAES de Creully (contre 70% l'an passé). Cette diminution est liée à l'arrivée sur la PASS d'une assistante sociale à temps plein et au travail de partenariat avec les acteurs locaux du territoire qui a été retissé, augmentant la part de demandes par d'autres partenaires.

10% des demandes proviennent des responsables d'autres Foyers d'hébergement. L'hôpital reste une porte d'entrée via notamment le service des urgences (9,5%).

5% des accompagnements font suite à des signalements en interne au GCS Axanté.

4,5% des demandes viennent des personnes elles-mêmes, déjà connues de la PASS, le plus souvent par une réactivation de l'aide.

Les autres demandes proviennent de partenaires très différents : services du département, CCAS, CLIC, PMI, services d'insertion, de tutelle, bailleurs sociaux. Près de 20 services différents.

La prise en charge des bénéficiaires

Si la majorité des demandes émanant des partenaires sont adressées directement aux professionnels de la PASS, la présence continue de l'assistante de coordination sur la semaine

permet de réceptionner les appels via le guichet unique du GCS Axanté, d'assurer une continuité dans la transmission des informations, de rédiger les compte-rendus de synthèses, la gestion des dossiers et archives, le tout contribuant à une continuité des prises en charge.

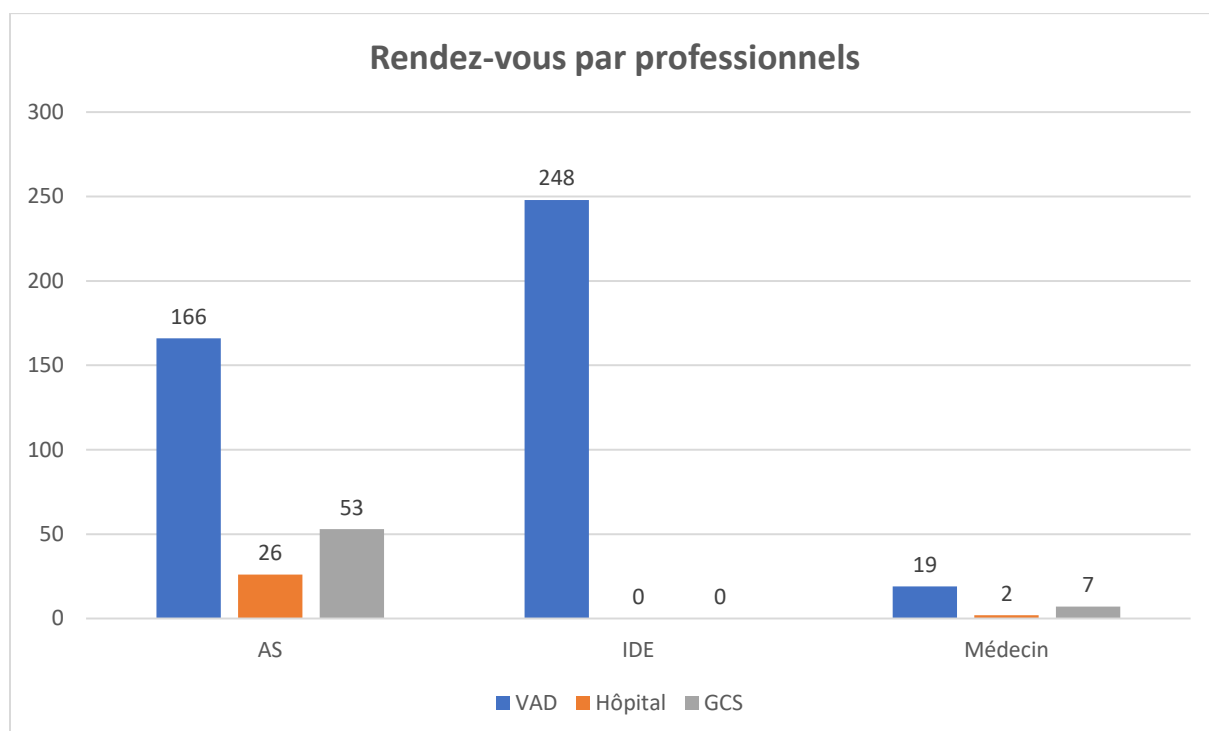
Le délai entre la demande et la prise en charge de la PASS tient compte du degré d'urgence ou de priorité de la situation. Le service assure une continuité d'accueil des demandes sur la semaine et s'efforce de répondre dans un délai moyen inférieur à une journée.

Toutefois au-delà de cette moyenne il convient de prendre en compte le délai entre la prise en compte de la demande et l'intervention en elle-même qui peut être plus ou moins longue en fonction du degré d'urgence ou de priorité de la situation.

Les personnes migrantes sont vues au CAO-CAES de Creully dans la semaine qui suit leur arrivée.

Sur les 324 demandes, 31 ont été traitées comme signalement : 10 concernent des résidents du CAO-CAES de Creully qui ont été transférés ou sont partis avant que l'IDE n'ait pu les rencontrer ; 10 dossiers ont été réorientés en interne au sein du GCS Axanté ou vers des partenaires déjà impliqués dans la situation. Les 11 autres dossiers concernent des personnes qui n'ont pas donné suite à la proposition d'accompagnement.

En 2019, 517 entretiens physiques ont été réalisés (au GCS Axanté, en visite à domicile ou à l'hôpital de Bayeux) par les membres de l'équipe (AS, IDE, Médecin).



c.2. Prestations proposées – modalités de prise en charge

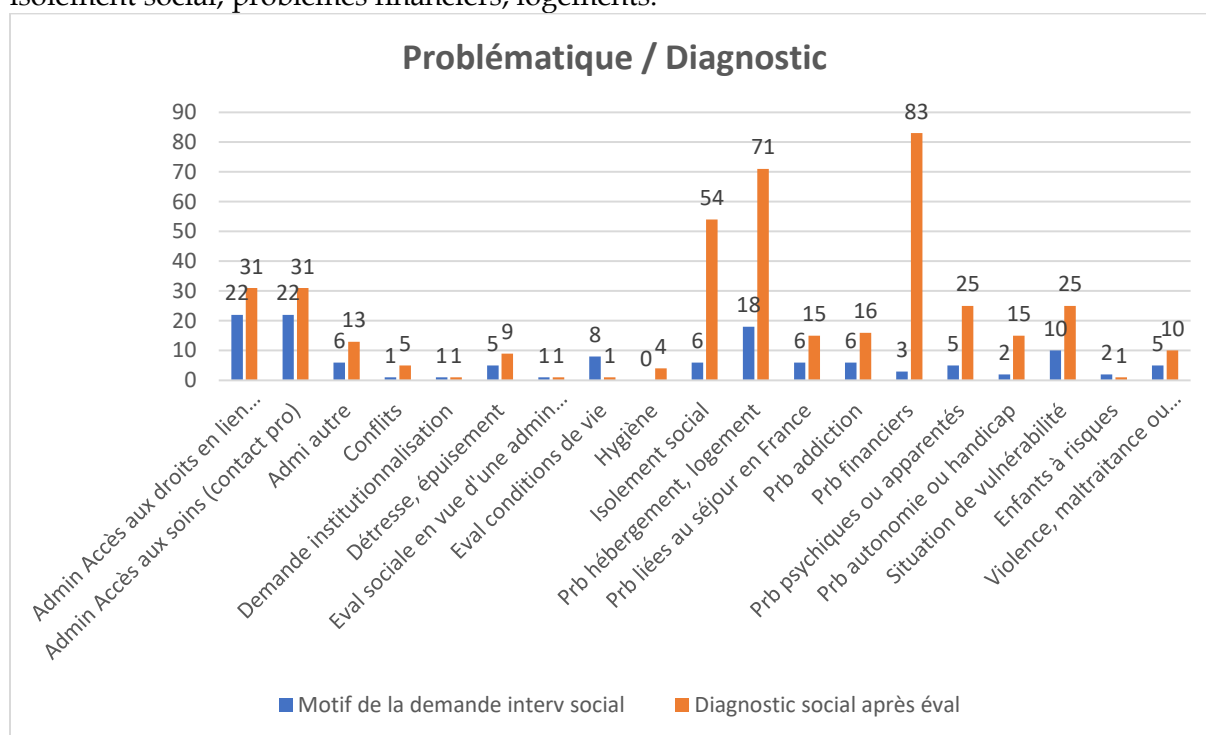
L'accès aux droits :

111 personnes ont été accompagnées par l'assistante sociale de la PASS. Dans 70% des cas pour des nouvelles situations.

Les motifs de demande d'intervention principaux sont :

- L'accès aux droits en lien avec l'état de santé
- L'accès aux soins
- Les problématiques d'hébergement
- La vulnérabilité
- Les problématiques liés au séjour en France

Le diagnostic social réalisé fait émerger des problèmes non exprimés dans un 1^{er} temps : isolement social, problèmes financiers, logements.



Cette évaluation faite, les démarches initiées relèvent de champs très larges, bien au-delà du traitement de la demande initiale.

Parmi les démarches initiées par l'assistante sociale, les actions menées sur l'accès à une couverture maladie et/ou à une complémentaire restent très majoritaires (80%).

Cependant, comme nous l'avons énoncé précédemment, l'accès à des droits santé est rarement la seule problématique traitée. L'évaluation globale en lien avec des partenaires est indispensable. C'est pourquoi nous effectuons un important travail de coordination et de lien partenarial (plus de 1860 actes de liaison partenariale ont été effectués sur 2019 par l'assistante sociale).

Un travail d'ouverture de droits sociaux tel que l'accès à des ressources financières, l'accompagnement vers le logement ou l'hébergement d'urgence, la reconnaissance d'un handicap ou des démarches administratives seules sont nécessaires et indispensables afin

d'accompagner la personne dans un parcours de soins et vers le droit commun. Ces actions, par leur diversité, ne permettent pas une exploitation statistique.

La PASS n'est intervenue dans l'accès aux droits à la santé des personnes migrantes du CAO que pour des situations exceptionnelles d'ouverture de droits en urgence ou de blocage.

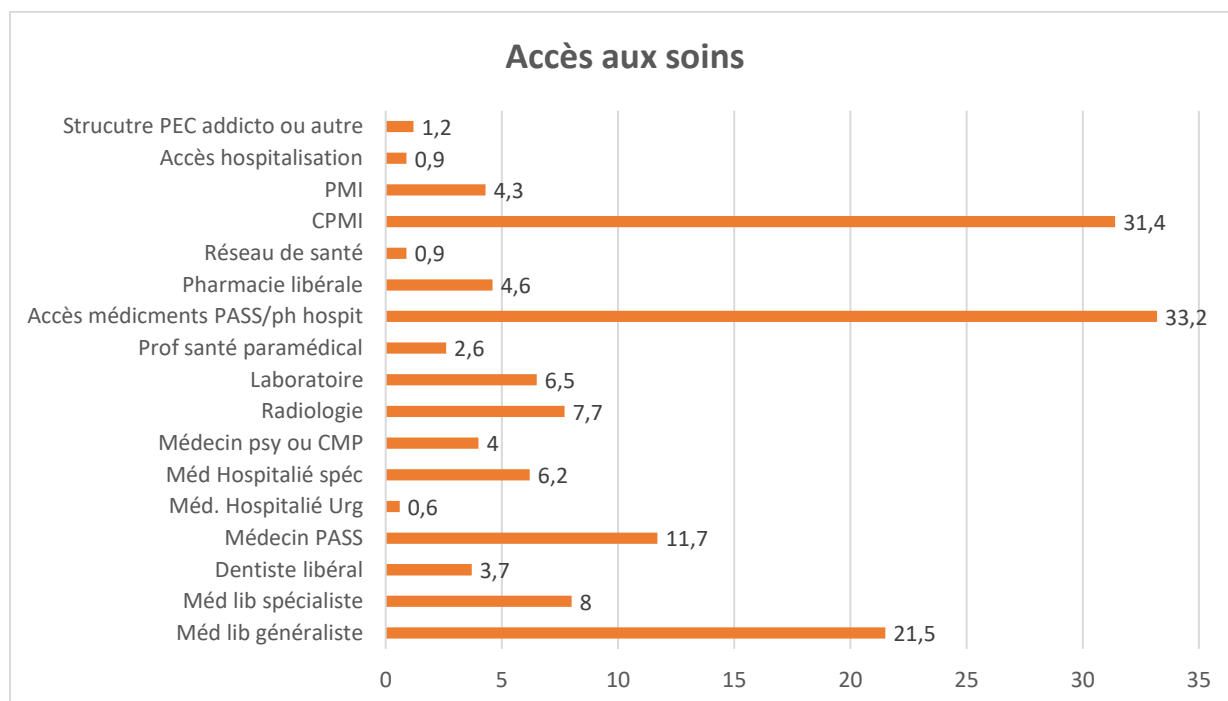
L'accès aux droits à la santé se réalise de manière préventive ou urgente. Lorsque la personne est hospitalisée et sans droits ouverts, le service répond prioritairement à cette question.

La question des droits à la santé est souvent rendue complexe à l'image des situations rencontrées. Il convient de souligner une nouvelle fois la qualité du travail partenarial avec la Cellule DETRES de la CPAM du Calvados. L'apport technique et la réactivité permettent le plus souvent de répondre aux problématiques. L'expertise et la disponibilité de ce service profitent à la qualité de la prise en charge.

Ce que nous retenons :

- **Dans la file active de la PASS, hormis pour les personnes migrantes accueillies sur Creully pour lesquelles l'accès aux droits à la santé est géré par la structure, on constate que les demandes de couverture maladie universelle et complémentaire restent la problématique première traitée la plupart du temps de façon non exclusive**

L'accès aux soins



Du soignant libéral à l'hospitalier et inversement

En 2019, 34% des orientations ont été effectuées vers les professionnels libéraux (chiffre identique à 2018). 21,5% vers des médecins généralistes contre 19 en 2018.

7% des orientations ont été effectuées vers les professionnels hospitaliers (chiffre en baisse par rapport à 2018, 10,5%).

Sur 2019, du fait de l'arrivée d'un médecin sur la PASS, aucune consultation n'a été réalisée dans le cadre de la convention signée avec le CHAB.

11,7% des consultations médicales PASS l'ont été par le médecin de l'équipe. Le recours à la consultation PASS reste donc marginal mais à chaque fois elle a répondu à un besoin identifié et nécessaire évitant le plus souvent une ou des complications médicales voire à terme un passage aux urgences. Généralement une consultation suffit puisque par la suite les droits à la santé sont mis en place et le retour vers un médecin généraliste est travaillé.

A noter, le recours sur le CHAB aux actes de radiologie (25 actes soit 7,7% du recours aux soins) et de laboratoire (21 actes soit 6,5%) lié en particulier mais pas exclusivement à l'activité auprès des publics migrants. Tous ces actes ne rentrent pas nécessairement dans le champ de la convention signée avec le CHAB de l'accès aux soins gratuits pour les personnes sans droits sécurité sociale ouverts, la PASS étant amenée à prendre des RDV pour des personnes loin du soin mais ayant des droits à la santé ouverts.

Délivrance de médicaments PASS :

76 personnes ont bénéficié de cette délivrance de médicaments par la PASS pour un nombre total de 108 délivrances. Cet accès se fait selon 2 modalités :

- Via la pharmacie de l'hôpital : En 2014, une convention a été passée entre le GCS et le CH. Ainsi, cet accès n'est retenu qu'en ultime recours. La délivrance est réalisée par un membre de la PASS et sur présentation d'une ordonnance médicale.
- Via la pharmacie de Creully : Afin de permettre une meilleure réactivité dans la délivrance des ordonnances auprès du public étranger sans droit santé ou en rupture de droits santé, hébergés au CAO-CAES, une convention a été signée avec le pharmacien de Creully, permettant l'accès aux traitements prescrits après validation et autorisation de facturation à la PASS. 74 ordonnances ont ainsi été traitées.

Il convient de souligner le travail de proximité mené avec les médecins généralistes libéraux. L'action repose sur des points essentiels :

- Permettre la prise en charge d'un nouveau patient.
- Réenclencher un suivi auprès du médecin traitant. Le plus souvent le patient n'ose pas se rendre chez son médecin traitant car il ne peut pas payer sa consultation et il n'a plus de couverture santé. Il n'ose pas en parler à son médecin. Nous constatons également souvent la non-observance et l'absence de suites données aux soins prescrits. Dans ce cas la PASS prend contact avec le médecin qui dans la majorité des cas accepte de revoir son patient ; dans certains cas en lien le plus souvent avec des rendez-vous non honorés ou des problèmes comportementaux, nous pouvons être amenés à essayer de trouver un nouveau médecin traitant pour le patient.
- Situation particulière de Creully, où suite à la première visite de l'infirmière de la PASS, des problèmes de santé sont identifiés. Les médecins généralistes de Creully acceptent de les voir gracieusement. 57 consultations ont été sollicitées.

L'accès à un médecin généraliste traitant

En 2019, la PASS a été régulièrement sollicitée pour obtenir une orientation vers un médecin généraliste acceptant de nouveaux patients. Cette problématique est devenue récurrente.

Plusieurs demandes ont été formulées en ce sens malgré une recherche avancée par les patients.

Cette situation s'est aggravée du fait de départ à la retraite non remplacé sur plusieurs communes du territoire.

C'est dans ce contexte que le médecin de la PASS est intervenu, afin de permettre une continuité des soins, le temps de retrouver un médecin traitant.

L'intervention du médecin de la PASS :

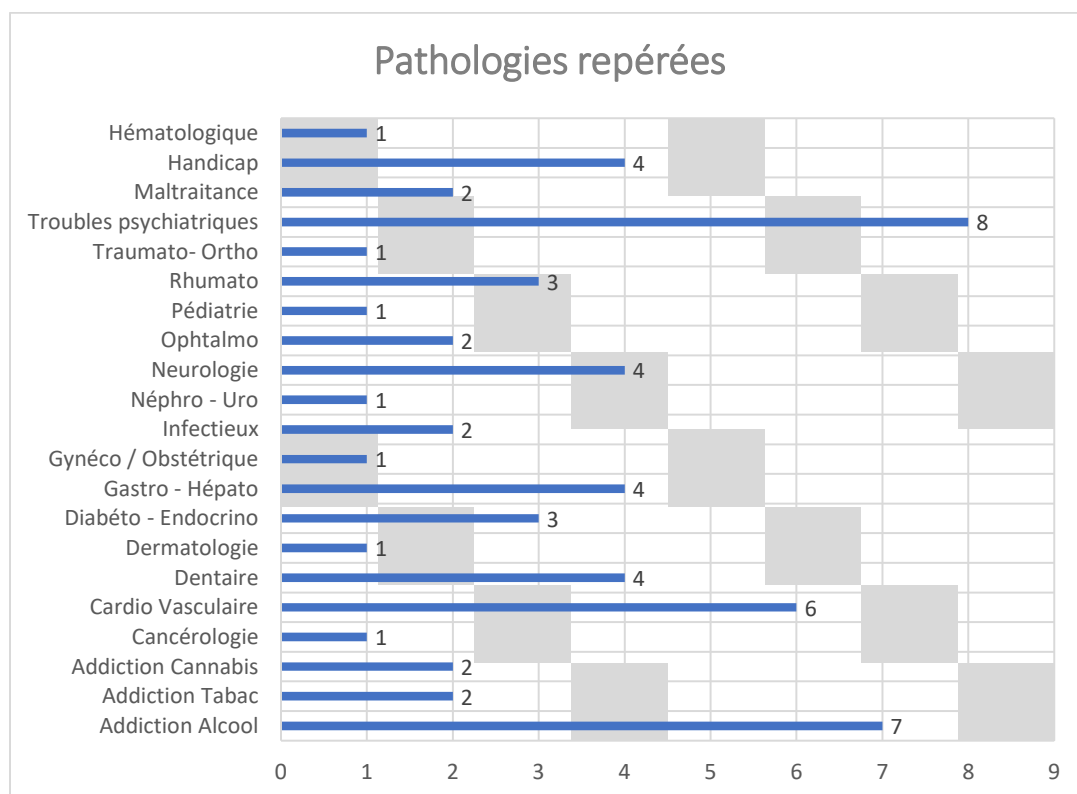
30 situations ont nécessité l'intervention du médecin.

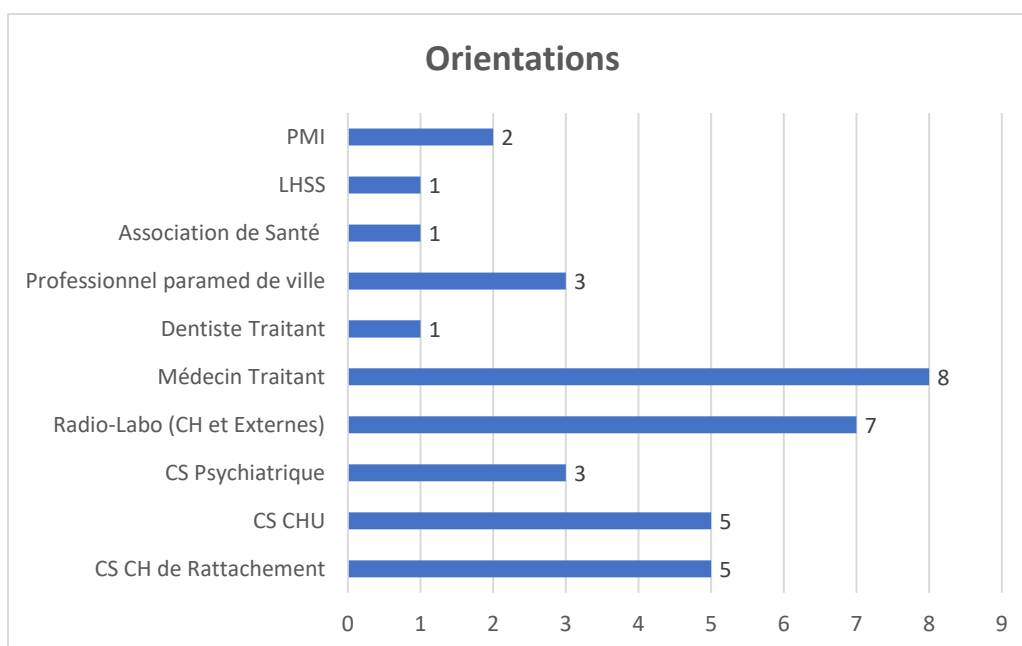
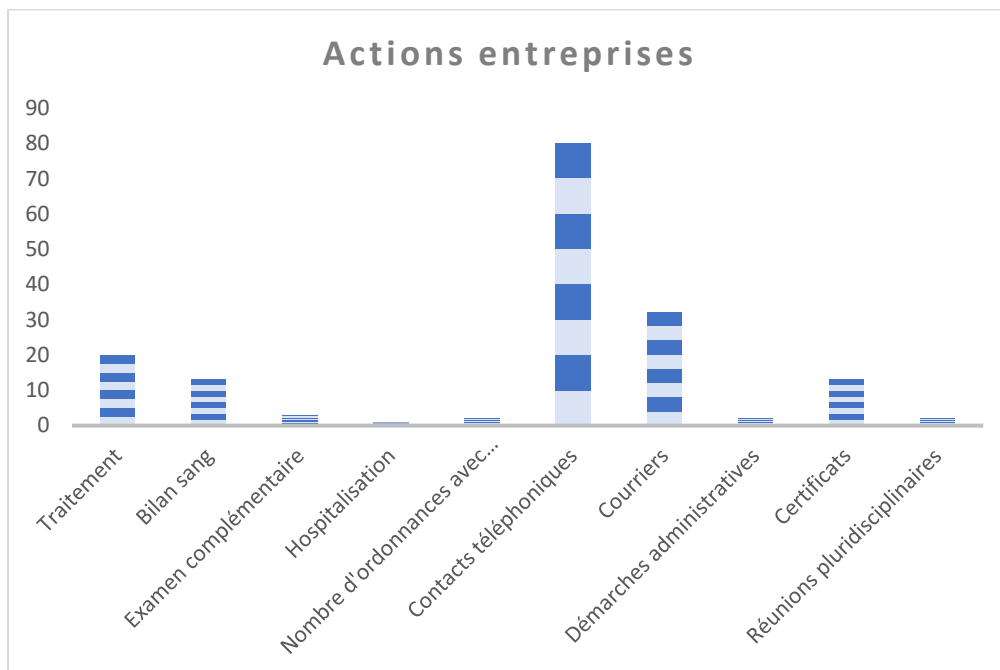
Arrivée en mai 2019, la présence d'un médecin au sein de l'équipe a permis de répondre à de nouvelles problématiques :

- Evaluation des besoins de santé chez des personnes en rupture de soin ou de suivi médical, personne migrante nouvellement arrivée sur Bayeux.
- Consultation le plus souvent réalisée au domicile de la personne (identification fréquente d'un problème de mobilité) ; identification des besoins médicaux ; prescription médicale si besoin afin d'éviter les ruptures de traitement ; prise de contact avec les professionnels de santé identifiés par la personne, récupération des compte rendus médicaux afin de réinitier un suivi médical dans le cadre du droit commun.

Ces interventions se font toujours en deuxième intention, après évaluation de la situation et introduction du médecin par un autre membre de l'équipe. Dans la majeure partie des cas une seule consultation est assurée avant réorientation vers les professionnels libéraux ou hospitaliers du territoire.

Les problèmes de santé identifiés lors de ces consultations :



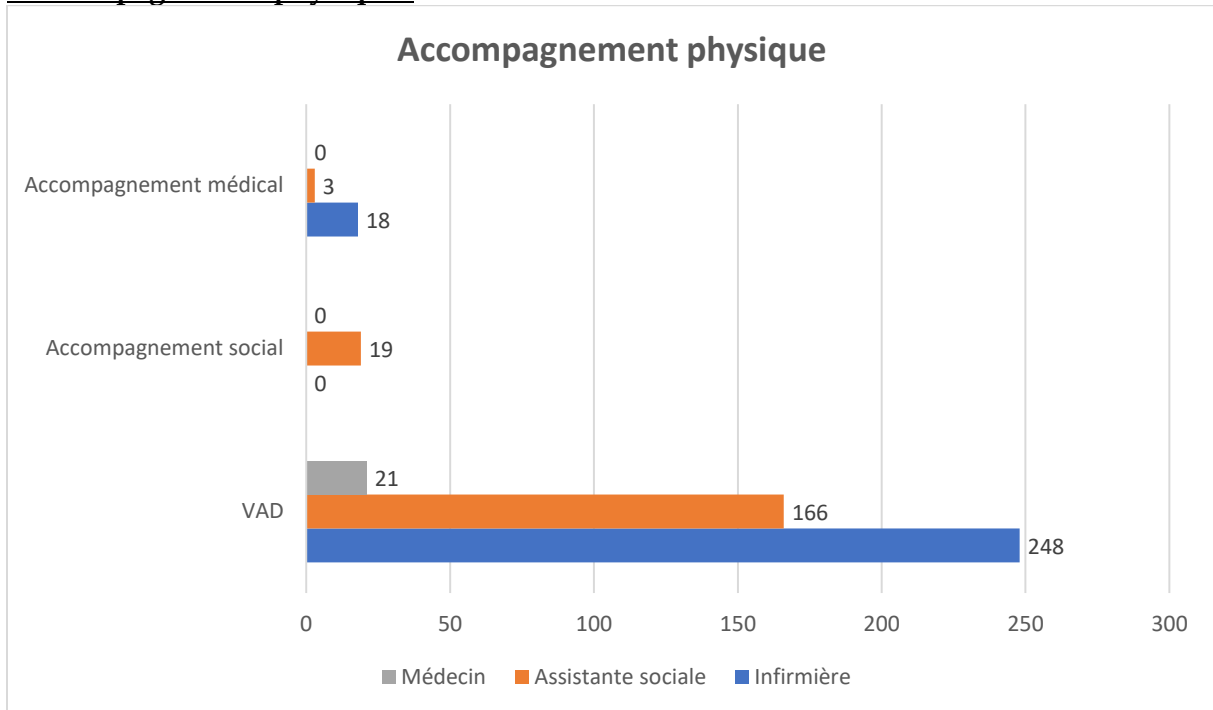


Sur le plan des pathologies rencontrées, on constate l'importance des problématiques liées à l'alcool et des troubles psychologiques ou psychiatriques. Les patients sont souvent suivis conjointement par l'addictologie, ou par la psychiatrie (hôpital ou CMP).

A l'issue des consultations, le plus souvent une ordonnance de médicaments est délivrée afin de limiter les ruptures de traitement. La majorité des actions entreprises a cependant pour but de relayer la prise en charge vers les structures existantes, une fois que l'ouverture des droits à la santé le permet (nombreux appels, récupération de comptes rendus, et courriers de synthèse pour les professionnels de santé qui interviendront auprès du patient). En effet, l'intervention de la PASS se veut ponctuelle et n'a pas pour but de proposer un suivi des pathologies chroniques tel que le fait un médecin traitant.

Le frein principal est justement la difficulté à trouver un médecin traitant, surtout à Bayeux ou pour les personnes ayant des difficultés de mobilité.

L'accompagnement physique :



En 2019, le service a effectué 442 déplacements à domicile et 40 accompagnements physiques vers un acteur social ou un acteur médical /soignant.

Il ne s'agit pas d'accomplir une simple mission de transport mais de permettre d'accompagner la personne dans une démarche. Il est bien entendu que plusieurs facteurs sont souvent réunis pour déclencher ce type de prise en charge.

La mobilité de la PASS est un atout majeur qui répond à un besoin d'évaluation à domicile face à un territoire qui souffre d'une problématique de mobilité connue et reconnue par tous les acteurs.

Ce que nous retenons :

- **Intérêt d'une évaluation médicale pour des personnes en rupture de soins**
- **Augmentation des délivrances traitement par la PASS**
- **La mobilité de la PASS est un atout dans la prise en charge.**
- **La PASS continue d'être un lien entre les acteurs libéraux et hospitaliers.**

c.3. Prise en charge des personnes étrangères :

Cet accompagnement a modifié depuis 2017 le fonctionnement des PASS du fait de l'accompagnement spécifique qu'il requiert.

La PASS intervient de 2 façons :

Sur le CAO-CAES de CREULLY, où depuis juillet 2017, la PASS Axanté est sollicitée pour travailler à la prise en charge sanitaire de personnes étrangères accueillies sur le centre d'hébergement, selon un protocole d'intervention établi avec les différents acteurs.

Un protocole de prise en charge sanitaire en fonction des besoins repérés permet de définir le parcours des personnes migrantes (en annexe)

Une carte PASS est délivrée à chaque personne prise en charge par la PASS pour lui faciliter l'accès aux soins dans l'attente de l'ouverture de ses droits (en annexe)

Ainsi sur 2019, 184 personnes ont été accompagnées.

La PASS ne rencontre pas de difficultés majeures ; Les besoins médicaux sont couverts grâce au bénévolat des médecins de Creully et d'un public globalement en bonne santé.

L'infirmière PASS, assure une consultation avancée sur le CAO pour rencontrer toutes les personnes accueillies.

La difficulté majeure rencontrée est la barrière de la langue. L'entretien se fait souvent dans un anglais approximatif ou avec l'aide d'un compatriote qui traduit les propos et se fait l'interprète.

En fonction des problèmes de santé ou besoins identifiés, différentes actions sont entreprises :

- Prise de constantes si nécessaire, action d'information, d'éducation ou de prévention
- Une prise de rendez-vous pour la réalisation d'une radiographie pulmonaire de dépistage de la tuberculose par la PASS de la Fondation de la Miséricorde à Caen, sur délégation du CLAT.
- Un dépistage via le TROD, d'une exposition aux virus de l'Hépatite et du Sida.
- Une prise de rendez-vous à la PASS Dentaire de la Miséricorde si besoin urgent de soins dentaires.
- Une demande de consultation auprès d'un des médecins généralistes de Creully si problème de santé urgent à traiter.
- Contact avec la PMI pour le suivi des enfants de moins de 6 ans.
- L'accompagnement de l'équipe d'intervenants sociaux du CAO pour les questions sanitaires

En lien avec ses consultations, dans l'attente de l'ouverture des droits à la santé, la PASS via les conventions signées avec l'Hôpital de Aunay-Bayeux, a été sollicitée pour la réalisation d'examens biologiques et/ou radiologiques, la délivrance de traitements médicamenteux.

Le centre fonctionne avec sa capacité maximale d'accueil, avec un turn-over régulier en fonction de l'issue des demandes d'asile.

Depuis Juillet 2018, le Centre accueille des familles. Ainsi de nouvelles problématiques se sont présentées :

- Suivi de femmes enceintes
- Suivi des enfants en lien avec la PMI
- Inscription à l'école

L'assistante sociale de la PASS a été sollicitée afin de débloquer quelques situations d'accès aux droits à la santé et sociaux.

Sur l'ensemble du territoire de la PASS : 9 familles ont été orientées sur Bayeux par le 115, sur les hôtels ou au Foyer Jacques Cornu sur ses places HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile)

La prise en charge de ce public nécessite un temps d'intervention chronophage et souvent complexe. La langue et la culture sont des freins à l'intervention. La non-maitrise de l'anglais, de la lecture rajoutent à ce phénomène. Même pour des problématiques simples. Expliquer, par exemple, à une famille où se trouve l'hôpital, les associations caritatives, les services de PMI du département, devient un exercice professionnel nécessitant une perpétuelle adaptation.

Le manque de proximité avec les services comme France Terre d'asile (FTDA), basés à Caen rend la coordination difficile. FTDA doit par ailleurs faire face lui aussi à une activité croissante. La PASS découvre au fur et à mesure des nouvelles familles quand d'autres sont parties. Le SIAO 115 reste l'interlocuteur joignable et facilitant.

La présence d'un médecin au sein de l'équipe PASS permet de faire si besoin une première évaluation des besoins médicaux et orientation vers les services médicaux adéquats.

La PASS travaille en étroite collaboration avec les associations caritatives et les hôteliers pour permettre une prise en charge des besoins primaires (se nourrir, se vêtir...) car les familles arrivent sur une ville sans aucune orientation autre que l'adresse d'un hôtel.

La PASS intervient également auprès de femmes étrangères enceintes. Le suivi nécessite une coordination de la situation en lien avec les professionnels de santé mais également le secteur médicosocial du département (PMI/Centre de planification/service social) et les secteurs caritatifs. Un suivi qu'il faudra poursuivre et coordonner à la sortie de maternité (mère et enfant)

Ce que nous retenons :

- **La PASS Axanté a répondu aux besoins des personnes en demande d'asile, ajustant ces interventions en complémentarité avec l'accompagnement assuré par les partenaires locaux.**
- **Un recours fréquent au CLAT et CEGIDD (via la PASS de la Miséricorde) pour assurer le dépistage de la tuberculose et les TROD.**
- **L'accompagnement de ces personnes nécessite une actualisation des connaissances permanentes liées à l'évolution des textes réglementaires et des dispositifs mis en place.**
- **Un recours à l'interprétariat professionnel est possible en cas d'absence de solution en local.**

Dans l'ensemble, les situations suivies par la PASS ont un niveau de complexité important, signe d'une démarche plus qualitative que quantitative.

Depuis 2015, le service travaille en collaboration avec la coordinatrice d'appui de situation complexe devenue coordinatrice de la Plateforme territoriale d'Appui. Les missions bien que différentes se retrouvent parfois à un carrefour complémentaire dans les interventions.

7.2.d. Ce que nous retenons et perspectives

La mission de coordination de la PASS demeure importante. Son implication dans la dynamique territoriale permet de participer à l'action du territoire et à une réflexion partagée avec les acteurs locaux. Elle participe au projet de santé de son territoire. La mise en place de la RCP moins de 60 ans en est l'expression concrète.

Au terme de **l'activité 2019** de la PASS Axanté, le nombre de prises en charge a beaucoup évolué du fait :

De la reconfiguration de l'équipe « PASS »

Un accueil téléphonique des partenaires et bénéficiaires permanent sur la semaine via le guichet unique avec mutualisation des moyens au sein de la structure.

Un temps plein social qui permet de relancer un travail de partenariat et d'un « Aller vers » les publics fragilisés.

Un temps médical qui permet de répondre à un besoin de réinstauration de suivi médical ou d'éviter une rupture de soins.

L'équipe de la PASS a souhaité au cours de cette année 2019, mettre l'accent sur le partenariat afin d'entretenir les relations, connaissances mutuelles des rôles et missions et de jouer son rôle de conseils, d'appui ou d'intervention de façon complémentaire, dans les champs sanitaires et sociaux.

L'augmentation de la file active est liée à l'investissement du territoire étendu depuis janvier 2019 au Pré-Bocage et Caen Ouest.

L'augmentation de la file active se traduit également par une modification du profil des bénéficiaires, moins marquée statistiquement par l'accompagnement des personnes migrantes. On retrouve chez ces bénéficiaires, habitants du territoire, une grande pauvreté, des problématiques de logement, de mobilité, de santé (addiction, maladies chroniques et/ou psychiatriques)

Afin de faire face à ces différentes problématiques, l'équipe de la PASS a participé à :

- Différents temps de formation proposés par le GCS Axanté, la Coordination Régionale des PASS, la CPAM, permettant d'actualiser ses connaissances notamment sur les évolutions réglementaires en matière de droits sociaux et d'immigration. (2 réunions d'actualisation des connaissances sur les droits santé assurées par la cellule DETRES de la CPAM ; Formation sur la bientraitance ; les Bases de la Connaissance en Matière de Violences Sexuelles ; la sensibilisation à la prévention de la radicalisation ; Oser le soin aux migrants.)
- L'animation Régionale organisée par Coordination Régionale des PASS avec la mise en place de Groupes de travail thématiques favorisant un décloisonnement, un partage des outils, une réflexion commune.
- La réflexion du GCS Axanté, avec la tenue des états généraux de la santé en vue de l'écriture du projet de santé du territoire dans le cadre de la nouvelle loi de santé 2022.

Au terme de cette année 2019, L'équipe de la PASS a identifié quelques axes de travail pour 2020 :

S'inscrire plus avant dans la politique de développement de la prévention dans le cadre du PRAPS en organisant des actions de prévention en direction d'un public éloigné du soin.

Parmi les actions envisagées, l'équipe a pour projet de pratiquer les TROD.

Pour ce faire, L'infirmière s'est formée en octobre 2019 et a obtenu son habilitation à pratiquer ces tests ce qui permettra de réaliser les TROD auprès des demandeurs d'asile sur le site de Creully et de le proposer aux bénéficiaires de la PASS au décours des accompagnements,

Un travail de partenariat a été engagé avec le CEGIDD afin de contribuer à la proposition du TROD sur différentes communes rurales de notre territoire. Le CEGIDD est également intervenu sur Bayeux avec la tenue d'un après-midi de TROD sur le foyer J. Cornu.

Devant le nombre important de sollicitations du CLAT pour le dépistage de la tuberculose via la réalisation d'une radio pulmonaire, une réflexion est entamée pour délocaliser ce dépistage sur Bayeux. La PASS a également relayé la nouvelle proposition de vaccinations organisées mensuellement sur Bayeux depuis novembre 2019, et continuera de le faire.

Au décours de l'accompagnement des personnes migrantes s'exprime une souffrance psychologique devant laquelle nous sommes démunis. Au-delà de la différence culturelle qu'il nous faut apprendre à mieux prendre en compte, il apparaît indispensable de rechercher les moyens de faciliter l'expression de cette souffrance via des partenariats avec l'EMPP, les CMP.

Dans la poursuite du développement du « ALLER VERS » les public fragilisé, La PASS travaillera sur la mise en place d'une permanence délocalisée sur le Pré-bocage et d'une meilleure connaissance et visibilité de la PASS sur Caen Ouest.

La PASS s'intègre dans la démarche du GUICHET UNIQUE porté par le GCS, où elle représente une des composantes de la PTA, ayant pour but d'apporter une réponse adaptée aux demandes exprimées par les professionnels et aux situations présentées par les usagers. Dans les suites du diagnostic de santé du territoire couvert par Axanté réalisé en novembre 2019, auquel l'équipe de la PASS a participé, elle apportera sa contribution à la mise en œuvre du projet de santé et l'installation des CPTS.